

## ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP ET VACANCES

Le CSE propose un dispositif pour accompagner les familles avec des enfants en situation de handicap afin de leur offrir des moments de répit.

- 1 L'enfant part sans sa famille mais accompagné au sein d'une structure spécialisée.
- 2 L'enfant part en famille et des moments de répit sont organisés par la structure.

### Les enfants et familles concernés

Famille ayant un enfant en situation de handicap, bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

**Rappel :** les enfants en situation de handicap sont des ayants droit du CSE jusqu'à leur 26 ans.

### Pièces justificatives

- Attestation AEEH de l'enfant concerné
- Notification MDPH

### 1. VOTRE ENFANT PART SEUL



♦ **Stages ou séjours issus du catalogue :** il est possible d'effectuer une demande d'accompagnement spécifique pour votre enfant. Une **subvention de 70%** du coût de l'accompagnement sera pris en charge par le service enfance du CSE

♦ **Séjours organisés par un prestataire extérieur** dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs: une **subvention de 70%** sur le coût du séjour plafonné à 1 000€

### 2. VOUS PARTEZ EN FAMILLE

♦ **Séjours de répit** avec un organisme proposant un accompagnement spécial pour enfant en situation de handicap



### Pour l'hébergement

♦ Possibilité d'être subventionné dans le cadre de la formule Libre Evasion du Service Vacances auprès d'un organisme spécialisé.

♦ Taux de subvention par année civile de **50%** de 0€ à 1 300€ soit 650€ maximum.

### Pour l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap

♦ Subvention à hauteur de **50%** du Service Enfance (limité à 500€/an/enfant) pour la partie encadrement spécifique proposée par la structure d'accueil de la famille

## 1 SEUL CONTACT AU CSE

Service Enfance

05 25 63 11 40

[contact.enfance@cseairbus.com](mailto:contact.enfance@cseairbus.com)

